

# REGLEMENT COUPE RHONE-ALPES CYCLO-CROSS DES CLUBS 2010

**ART 1 :** Le Comité Régional Rhône-Alpes met en compétition pour la saison 2009-2010 la Coupe Rhône-Alpes Cyclo-cross des Clubs.

**ART 2 :** La Coupe Rhône-Alpes Cyclo-cross des Clubs est ouverte à tous les clubs affiliés auprès du Comité Régional Rhône-Alpes de Cyclisme.

**ART 3 :** La Coupe Rhône-Alpes Cyclo-cross des Clubs se déroule sous forme d'un relais par équipe, un club peut engager plusieurs équipes.

**ART 4 :** Chaque équipe de clubs sera composée, d'un benjamin (ou benjamine), d'un minime (ou minime fille ou cadette), d'un cadet (ou juniors dame ou seniors dame), d'un juniors, et d'un seniors. (voir additif page 2)

**ART 5 :** Chaque coureur effectue un tour de circuit et transmet le relais à son équipier. L'ordre des départs est le suivant :

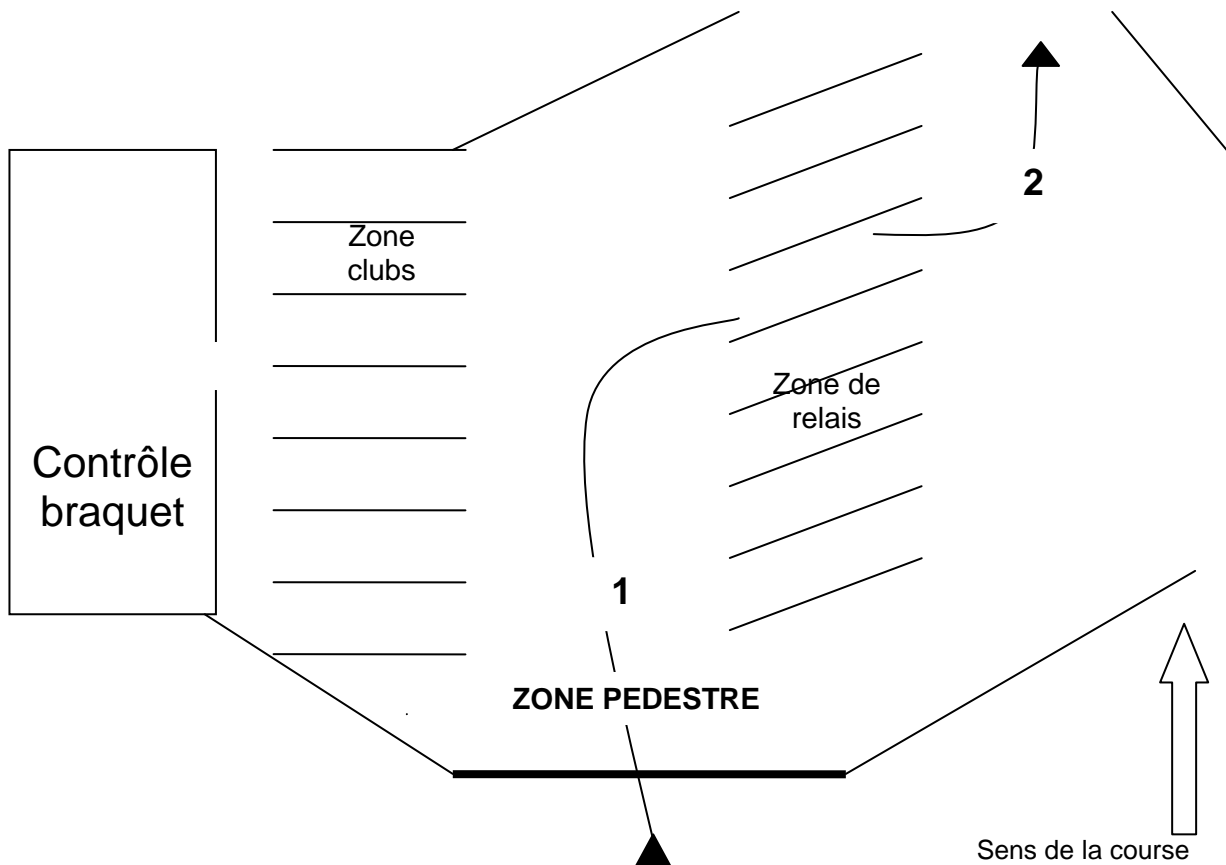
- Ordre imposé pour les 2 premiers relayeurs : 1<sup>er</sup> Benjamin (ou benjamine)  
2<sup>ème</sup> Minime (ou minime fille ou cadette)
- Ordre libre pour les 3 relayeurs suivants : Cadets (ou juniors dames ou seniors dames), juniors, seniors.

**ART 6 :** Les relais se font dans une zone située après la ligne d'arrivée matérialisée par des planches de 25cm de hauteur en entrée et en sortie. Le coureur dans cette zone progressera à pied. Le relais se fera en tapant dans la main du suivant placé dans un couloir de relais. Les clubs sont rangés en face de leur couloir de relais dans un ordre déterminé selon un tirage au sort effectué la veille de l'épreuve.

**ART 7 :** Pour être classée, tous les coureurs de l'équipe devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo

**ART 8 :** Les changements de roues et de vélos se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés.

**ART 9 :** Aménagement de la zone de relais :



## ADDITIF AU REGLEMENT

Le règlement pour la composition des équipes a été assoupli pour permettre au plus grand nombre de faire des équipes :

- **Le VTT est autorisé.**
- **Un coureur d'une catégorie peut être remplacé par un coureur de catégorie inférieure (par exemple un juniors peut être remplacé par un cadet ou minime ou benjamin).**